

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu du jeudi 23 septembre 2010 - 20H30

L'an deux mil dix, le jeudi 23 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Pierre Morel, Maire.

Présents :

MOREL J-P – DANGOUMAU J-P – MONTELS J-P – AGUEEFF M - DESHAYES M –
DAVRAINVILLE S – MARAIS M – BOBIN G – CAILLERE C – PIVOT A –

Absents :

MARTEAU P (procuration à BOBIN G)
GRIPON P (procuration à MOREL J.-P.)
BLANQUET E (procuration à VIDAL M)
ALLAIN L (procuration à DESHAYES M)
MONGIS A

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 juin 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Jean-Pierre MONTELS a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Forêt communale – Plan de gestion
- Classe de découverte
- Demande de subvention associations
- Demande de subvention Etat/Département
- Finance
- Rapport annuel du SIEGE
- Informations générales
- Questions diverses

1/ - FORET COMMUNALE – Plan de gestion

Lors de cette réunion de conseil municipal, le projet d'aménagement de la forêt communale de Bois le Roy (59,71 hectares), élaboré par l'Office National des Forêts et couvrant la période 2005-2019, a été présenté.

Les principaux objectifs du document d'aménagement sont les suivants :

- la production de bois tout en assurant la protection générale des paysages et des milieux
- le traitement retenu est un traitement en futaie irrégulière ; le renouvellement sera assuré par la régénération de 2ha par cônes de régénération diffus sur 15 ans. Les dépenses sylvicoles induites sont prévues afin de permettre un bon développement des jeunes peuplements actuels et à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver le projet à l'unanimité des membres présents ou représentés

2/ - CLASSE DE DECOUVERTE

Le maire présente le projet de classes de découverte concernant 3 classes de l'école de Bois le Roy. Il a reçu, avant les congés, les enseignants concernées, en présence de Mesdames MARAIS Marjorie et BLANQUET Evelyne, conseillères municipales. Le coût est estimé à environ 250€ par enfant.

Compte tenu de l'intérêt pédagogique pour un tel projet, nous avons émis un avis favorable. Il est demandé au conseil d'approuver le financement de ce projet, sous réserve qu'il soit accepté par le Conseil Général, qui participerait à hauteur de 100€. Une participation serait demandée aux familles et le solde serait supporté par les communes de Le L'Habit et de Bois le Roy au prorata du nombre d'enfants.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le financement de ce projet de classes de découverte

3/ - DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATIONS

VELO CLUB

Le maire demande à M. Davrainville de quitter momentanément la séance afin que le conseil puisse examiner la demande de subvention qu'il a déposée en tant que président du Vélo Club de Bois le Roy.

Le maire présente les actions proposées pour que les amateurs puissent participer à des manifestations autour du vélo. Le conseil, estimant que cette initiative permet de développer le sport dans la commune et qu'elle peut rassembler toutes les générations, décide d'attribuer à l'unanimité des membres présents ou représentés la somme de 350 € et d'inscrire cette dernière au budget 2010.

OSSUAP

Le maire informe que l'OSSUAP va organiser des sessions à l'utilisation d'un défibrillateur automatique et aux extincteurs.

Ces interventions sont faites à titre gratuit. Pour encourager ces initiatives, le maire propose d'attribuer une subvention de 250€ à cette association.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette proposition et le montant sera inscrit au budget 2010.

4/ - DEMANDE DE SUBVENTION ETAT/DEPARTEMENT

Le maire présente l'avant projet sommaire de la future salle d'activités qui a donné lieu à une fiche programme.

La création d'une salle destinée à accueillir 200 personnes (contre 80 dans l'actuelle salle), et ce, afin de permettre de recevoir les activités des différentes associations, les événements culturels et l'accueil du périscolaire beaucoup trop à l'étroit dans les locaux actuels. A noter que les activités du périscolaire sont de la responsabilité de la CCPN et que les communes fournissent les locaux. Le périscolaire de Bois le Roy accueille les enfants de la commune mais aussi ceux des communes avoisinantes l'Habit, Champigny la Futelaye..... C'est donc un projet structurant pour la commune et pour les communes avoisinantes Le montant estimé est de 1,5 million d'Euros et la commune ne peut financer cette création sans obtenir les subventions croisées du Conseil Général (40%) ou de l'Etat part DGE (30%).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne délégation au maire pour présenter ce projet de déposer les demandes de subventions correspondantes.

5/ - FINANCE

a) EMPRUNT

Afin de permettre de financer les différents programmes inscrits au budget 2010, le maire rappelle qu'une ligne d'emprunt de 560 000€ a été inscrite au budget primitif de cette année. Compte tenu de l'avancement de nos projets, (huisseries du groupe scolaire, bassin de rétention et pose de bordures avec reprise de la chaussée rue de la Forge, acquisition de terrains, travaux salle d'activités et lancement des travaux bâtiment 1 rue de la mairie), il devient nécessaire de réaliser la ligne de crédit qui sera ensuite consolidée en emprunt en fonction de la réalité de nos dépenses. Le besoin est estimé à 380 000€.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à signer les documents permettant de le réaliser.

b) SUBVENTION

Pour financer l'attribution des subventions du Vélo Club de Bois le Roy et à l'Ossuap, le maire propose les décisions modificatives suivantes :

- Art. 6232 - 600 € - Art. 6574814 + 350 € Vélo Club

- Art. 6574816 + 250 € OSSUAP

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte ces décisions modificatives.

6/ - RAPPORT ANNUEL DU SIEGE

Le maire présente le rapport annuel du SIEGE qui retrace l'activité de l'année 2009.
Le rapport sera mis à disposition du public en mairie aux heures de permanence.

7/ - INFORMATIONS GENERALES

Le maire informe que :

- la commune a adhéré au groupement d'achat de sel. Le dépouillement de la consultation a permis d'obtenir le sel au prix 152 € la tonne, à rapprocher des 250€ proposés couramment. La commune a passé commande pour 4 tonnes.
- La salle d'activités a fait l'objet d'une visite de la commission sécurité le 6 août 2010. Cette dernière a émis un avis favorable.
- Le projet de rénovation de l'église est toujours en cours et suite à un échange avec Madame la Conseillère Générale, nous avons bon espoir d'obtenir une subvention pour la première tranche des travaux.
- Le maire informe le conseil municipal que la convention, en collaboration avec l'association des Amis du Patrimoine et la Fondation du Patrimoine, permettant le lancement d'une souscription publique, est réalisée. Dans ce cadre, 60 % du montant versé par le souscripteur est déductible des impôts, les 40 % restant à la charge de celui-ci. Une information plus fine sera adressée à toute la population dans les prochaines semaines.
- Le maire informe également qu'il a reçu les devis relatifs à la rénovation des statues par plusieurs artisans. Un dossier de demande de subvention va être établi.
- La fête du village et le concert du week-end du patrimoine ont connu un véritable succès. Le maire remercie chaleureusement tous les bénévoles des associations qui ont géré ces manifestations.
- Le maire informe du remerciement du Comité des Fêtes, du Sylva Club, de l'AGV et des Amis du Patrimoine suite au versement des subventions.

8/ - QUESTIONS DIVERSES

- Mlle AGUEEFF rappelle que le repas du C.C.A.S. aura lieu le Samedi 16 octobre
- La commune a acheté 215 jouets qui seront distribués le Samedi 18 décembre 2010 lors de la Fête de Noël.
- Madame Marais-Vidal fait part d'une situation difficile entre une famille et l'école, conduisant au retrait de leurs trois enfants. Monsieur le maire répond qu'il recevra cette famille à la prochaine permanence de mairie et qu'il ne peut accepter que des enfants soient scolarisés dans une autre école alors que la commune met beaucoup de moyens pour assurer le développement de cette dernière. Il prendra l'attache de l'Education Nationale pour comprendre d'où vient ce mal être.
- Monsieur Dangoumau informe que les travaux de sécurisation de l'école et de la bibliothèque sont terminés.
- Monsieur Dangoumau informe que l'association de tennis de Bois Le Roy recherche de nouveaux membres pour former un nouveau bureau suite à la démission de l'ancien.
- Le maire et le conseil municipal présentent leurs Vœux de Bonheur à Mme Marjorie MARAIS/VIDAL.

La séance est levée à 22h20.